

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 6 DECEMBRE 2016**

Présent-e-s :	M.	Joël FRAUENFELDER, Président
	Mme	Nathalie VON GUNTEN, Vice-présidente
	M.	Eric BAIER
	M.	Rocco DE LUCA
	M.	Florian DUMALLE
	M.	Samuel DUNANT
	M.	Nicolas FOURNIER
	M.	Yvan GUILLAUME
	Mme	Antoinette HOFER
	M.	Roger JACCARD
	M.	Jean-Claude KORMANN
	Mme	Barbara MARINI LOPES SILVERIO
	M.	Jean Carlo TABOADA
	Mme	Elisabeth ULDRY FROSSARD
	M.	Didier VATTER
Excusé-e-s :	M.	Andrea FOSSATI
	M.	Guillermo Orestes SIRENA
	M.	Maxime WALDER
Conseil administratif :	Mme	Dinh Manh UONG, Maire
	Mme	GABUS-THORENS, Conseillère administrative
	Mme	Sylvie JAY, Conseillère administrative
Verbaliste :	Mme	Janine BELAHBIB-DEGEN
Assiste :	M.	Mario RODRIGUEZ, Secrétaire

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Résolution N° 122 relative au plan directeur de quartier (PDQ) Bernex-Est No29'948 – version II
7. DM 729 – Protocole d'accord concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines entre la Commune de Confignon et PI Cherpines et Clairimmo I SA
8. DM 721 – Projet de délibération pour les comptes 2015 de la Fondation des Evaux
9. Projet de motion 124 – « De la transparence dans le suivi des recommandations de la Cour des comptes à propos de la gestion des la Fondation des Evaux »
10. Projet de motion 125 – « Pour le renoncement de la zone réservée à Confignon »
11. Pétition « Sécurisation de la route de Soral »
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers
14. Naturalisations (huis clos)

M. **Joël Frauenfelder** ouvre officiellement la séance du 6 décembre 2016 du Conseil municipal de Confignon. Il informe que MM. Fossati, Sirena et Walder sont excusés et que le CM a donc 16 membres.

## 1. Approbation de l'ordre du jour

En préambule, le **Président** fait remarquer qu'au point 10, le libellé de la motion 125 comportant le terme « renoncement » ne lui paraît pas judicieux, il vaudrait mieux parler de renonciation.

En l'absence d'autres remarques ou commentaires, l'ordre du jour est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2016

Le **Président** propose de procéder à cette approbation en deux temps : d'abord le vote d'approbation du procès-verbal du 8 novembre 2016, puis le vote sur une annexe qui sera ajoutée au procès-verbal du 27 septembre 2016, demandée par **Mme Uldry Frossard**.

Page 05, CSLC, **Mme Gabus-Thorens** : « ...avec principalement la question du budget... Une nouvelle collaboratrice, Mme Grodecki a également été présentée ».

Page 06, **Mme Jay**, 1<sup>ère</sup> ligne de son intervention : « deux fois le mot **une** ».

Page 08-09, intervention de **M. Walder**, **Mme Gabus-Thorens** : ce paragraphe est incompréhensible, mais **M. Walder** étant absent, il est difficile de faire modifier sans lui. La procès-verbaliste précise qu'il a voulu expliquer que l'on demandait au CM de voter un point pour lequel, quel que soit le résultat du vote, la décision était en fait déjà prise à un niveau supérieur. Donc qu'il n'y avait pas de choix. Le **Président** propose alors de voir avec **M. Walder** s'il souhaite faire un amendement pour clarifier ce paragraphe. **M. Baier** propose alors que l'on dise : « ...dans le cadre de la loi. Il intervient pour regretter que l'on nous demande... ».

Page 13, **M. Guillaume**, son intervention : « ...L'Etat prend Fr. 25.- + 3.- d'assurance... »

Page 16, **Mme Gabus-Thorens**, 2<sup>e</sup> paragraphe : « ...il est impossible de prévoir une année à l'avance, tous les projets culturels... »

Page 21, Question 13, **M. Kormann** : « ...revient sur l'intervention du CA, qui fait suite... »

Page 23, **Mme Uldry Frossard**, son intervention, 3<sup>e</sup> ligne : « ...il est mentionné que la motion N° 2278... et plus bas, 10<sup>e</sup> ligne : ...indiquant que les communes n'ont pas été consultées... ». Puis, dernier paragraphe, avant-dernière ligne : « ...nous devons donc militer au Tribunal pour conserver... »

Le procès-verbal du 27 septembre 2016 est, sous réserve des modifications, approuvé à l'unanimité.

Suite à une demande de modification du procès-verbal du 27 septembre 2016 demandée par **Mme Uldry Frossard**, un texte soumis et accepté au bureau doit être ajouté à ce procès-verbal et passé par le vote.

L'ajout du texte de Mme Uldry Frossard au procès-verbal du 27 septembre 2016 est accepté par 14 oui, 0 non et 1 abstention.

**Le Président** souhaite préciser que cet ajout n'a pas été facile. Autant lorsqu'il s'agit de petites modifications ou corrections, il est admis de les faire comme nous venons de le faire, autant lorsqu'il s'agit de modifications lourdes, d'insertions de textes par exemple, il faut veiller à ne pas ouvrir la porte à des pratiques non souhaitables telles que des demandes d'insertion de textes rédigés après coup. Ce n'était pas le cas en l'occurrence, aussi une exception a été faite, mais ce genre de demande devra rester exceptionnel dans le futur. Il est préférable de revenir la fois suivante et faire corriger ou alors, prendre la voie de la résolution ou de la motion. Si le CM pense que ce point mérite d'être porté à l'ordre du jour pour mieux définir ce qui doit figurer dans les procès-verbaux, **le Président** est prêt à le faire figurer dans l'ordre du jour des prochaines séances.

**M. Jaccard** pense que ce qui est important, c'est que les décisions soient protocolées et que l'on comprenne ce qui a conduit aux décisions. Les interventions relativement longues peuvent être synthétisées, cela lui convient, et c'était d'ailleurs la pratique jusqu'à ce jour. Nous avons un procès-verbal de 24 pages pour la dernière fois, si l'intégralité des propos devait être retranscrite, il faudrait remettre son intervention par écrit directement à la procès-verbaliste pour une insertion plus concise dans le document.

**Mme Gabus-Thorens** juge cette proposition impossible, car les débats du CM sont oraux. D'où le caractère exceptionnel de l'ajout qui vient d'être voté.

### 3. Communications du bureau

**M. Frauenfelder** n'a rien de particulier à transmettre, si ce n'est qu'il y aura une marmite d'Escalade après la séance.

### 4. Communications des commissions

#### ▶ Commission de l'aménagement et de la durabilité (CAD)

**M. Baier** informe qu'il y a eu deux séances le mois passé, dont une commune avec la commission de la mobilité pour l'examen du PDQ Bernex-Est. Puis une autre séance qui a suivi juste après, sur laquelle, il n'a rien à annoncer.

#### ▶ Commission de la culture, espaces publics et paysage (CCEP)

**Mme Uldry Frossard** informe que la commission s'est réunie le 21 novembre et a procédé à un point de situation sur les projets en cours. Le plan culturel en relation avec Bernex-Est a été discuté et il a été décidé d'une séance avec la commission culture de Bernex. Puis, la commission a également discuté du programme culture pour l'année prochaine, des événements et communications à mettre sur interne. Enfin, il a été question des espaces publics, de la promenade au bord de l'aire et du Vuillonex en prolongement du PAC de Bernex. Il s'agit d'une zone de verdure d'un hectare pour lequel un financement de 5,8 million est prévu et dont nous parlerons l'an prochain.

#### ▶ Commission de la mobilité, sécurité et sports (CMSS)

**M. Guillaume** annonce que la commission s'est réunie le 14 novembre 2016 avec la CAD pour discuter de Bernex-Est.

▶ **Commission des constructions, équipements et Voirie (CCEV)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 22 novembre. Cette séance un peu spéciale a remplacé la séance ordinaire et a consisté en une visite des locaux rénovés du service extérieur de Confignon au Centre intercommunal de Voirie.

▶ **Commission des finances et gestion – développement économique (CFGDE)**

M. Taboada annonce que la commission s'est réunie 2 fois : le 15 novembre, pour discuter du protocole d'accord, et le 29 novembre, en deux phases : tout d'abord, la commission élargie avec la CSLC et la CAD pour discuter du protocole d'accord et ensuite, les finances seules pour examiner le règlement de subvention des panneaux photovoltaïques, ainsi qu'une présentation du nouveau type de comptabilité MCH2 pour 2018. Concernant le protocole d'accord, la commission a préavisé favorablement.

▶ **Commission sociale, logement et communication (CSLC)**

M. Dunant annonce qu'outre la commission commune dont il a été question juste avant, la commission s'est réunie le 21 novembre, avec pour objet l'attribution des dernières tranches de subventions pour les projets étrangers et suisses. Il remercie encore Madame Elena Giario pour le travail de préparation et d'analyse de dossiers, ainsi que la présentation d'un document de synthèse remarquable. La commission a également travaillé sur le protocole d'accord et plus spécialement sur l'élément social pour analyser les conséquences par rapport à la politique du logement aux Cherpines. De plus, le nouveau site internet de la commune a été brièvement présenté et finalement, la commission a traité d'un dossier de naturalisation.

▶ **Fondation d'intérêt public communal des institutions de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie le 9 novembre pour traiter des affaires courantes.

▶ **Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon (FL)**

Mme Jay informe que la commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> décembre. Le CA y était invité pour le projet Hutins. Durant cette séance et en présence du mandataire, il a été discuté du type de procédure à éventuellement mettre en place dans le cadre d'un projet plus élargi, c'est-à-dire comprenant les aménagements autour du projet. Au départ, nous avons considéré un périmètre restreint, soit les bâtiments seuls. Mais le fait de demander un aménagement plus large nous a amené à revoir avec le mandataire les coûts d'études et redéfinir son cahier des charges.

Puis la Fondation du Logement s'est vue le 2 décembre pour valider le budget, prendre connaissance de l'état locatif des différents immeubles et discuter de la gestion courante de ceux-ci.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme Jay annonce que la Fondation s'est réunie aujourd'hui, à midi. Suite au dernier CM, le processus de candidatures a été lancé et nous avons eu de nombreux retours pour le poste de directeur. Le processus est maintenant clos et dans un premier temps, nous allons rencontrer les candidats, avant que courant janvier, un deuxième tour soit mis en place. Par ailleurs, un calendrier opérationnel devra être établi notamment pour implémenter les mesures correctives demandées par la Cour des comptes. Ce sera la tâche du directeur de s'occuper en priorité des aspects opérationnels, ce que ne peut faire le Bureau ou le Conseil. Dès 2017, un calendrier pour le Bureau et la Fondation s'occupera des aspects plus politiques et de stratégie à moyen-long

terme. Par ailleurs, une nouvelle motion a été amenée dont il sera question plus loin, Onex ayant déposé une motion ici à Confignon avec le PDC.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme Jay annonce que le CIV ne s'est pas réuni.

**5. Communications du Conseil administratif**

**Communications de Mme Gabus-Thorens**

- Mme Gabus-Thorens n'a pas de communications particulières à faire.

**Communications de Mme Jay**

- Mme Jay informe que pour le poste de technicien à 70% recherché, une personne a été choisie et entrera en fonction en mars 2017. Elle est très au fait du fonctionnement des communes, ce qui permettra de se reposer sur ses compétences très rapidement et de soulager le staff, notamment M. Mario Rodriguez qui assume de nombreuses tâches actuellement. Cette personne a des compétences d'ingénieur, de suivi de chantier et d'architecte, ce qui permettra d'aller de l'avant rapidement.
- Inversion du sens de circulation au chemin de Chaumont : depuis la séance du 17 octobre, ont été mis en place, et en parallèle avec le canton, des contrôles radar mesurant le nombre de véhicules qui passent, afin de mesurer l'impact sur les chemins de Vuillonex et Sous-le-Clos. Ces mesures ont été faites entre le 17 octobre et le 11 novembre et un prochain contrôle sera fait en janvier. Elle propose donc de venir à la commission CMSS avec un bilan de tous ces résultats de comptage et d'établir un rapport plus précis de la situation.
- S'agissant des zones bleues, les arrêtés ont été signés par le département, donc effectives dès le printemps.

**Communications de M. Uong**

- M. Uong informe que le plan directeur cantonal a été soumis à la Confédération qui a demandé au canton de faire des adaptations. En conséquence, un nouveau plan directeur cantonal tenant compte de celles-ci est mis en enquête publique et durera jusqu'au 15 février 2017. Puis, il sera mis en consultation auprès des CMs, du 16 février au 16 juin 2017.
- Concernant le plan directeur de zones industrielles et artisanales aux Cherpines, l'étape à venir sera la consultation du CM en janvier-février prochain.
- A la demande du canton, le CA a décidé d'inscrire notre commune à la semaine de la démocratie au mois de septembre 2017. L'idée est de faire participer les élèves du CO à une séance du CM.
- Madame Elena Giario sera nommée au titre de secrétaire générale adjointe, en charge des affaires sociales de la commune à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**6. Résolution N° 122 relative au plan directeur de quartier (PDQ) Bernex-Est No 29'948 – version II**

Le Président indique que cette résolution est proposée par le CA et M. Uong l'introduit brièvement.

M. Uong rappelle que, contrairement à la position de Confignon, le CM de Bernex avait refusé le plan directeur de Bernex-Est. Le CE a réexaminé et tenu compte des propositions des deux communes pour

revenir avec une nouvelle version du PDQ Bernex-Est et il laisse la parole au Président de la CAD pour des commentaires.

**M. Baier** explique qu'il y a deux documents : d'un côté, un document qui date d'une année et de l'autre côté une nouvelle mouture, N° II. Le CE nous a un peu mâché le travail, car a mis en rouge dans cette nouvelle version, tout ce qui était changé par rapport à la version initiale. La commission a donc travaillé d'arrache-pied sous la houlette de M. Rodriguez et s'est rendu compte qu'il y avait deux points véritablement importants dans ce rapport : le premier qui a recueilli l'unanimité de la commission, est de prévoir uniquement un transport par câble pour la liaison Confignon/Cherpines. En réponse, le CE entre partiellement en matière. Il a mis à l'étude ce transport par câble qui ne desservirait pas seulement les Cherpines et Bernex, mais irait jusqu'à l'aéroport. Toutefois, le CE maintient son point de vue sur son caractère complémentaire à un transport en commun par route. La commission a beaucoup discuté de ce caractère de complémentarité et a finalement conclu à une concurrence plutôt qu'à une complémentarité. Donc, pour marquer cet élément symbolique qu'est la prééminence du transport par câble, la commission souhaite proposer un amendement à la résolution proposée, soit de considérer uniquement le transport par câble et pas de liaison par bus. Ce sera le seul amendement de la commission.

Et pour l'objectivité du rapport, sur la question de la couverture du boulevard des Abarois, nous étions à 4 contre 4, avec deux présidents. En conclusion, **M. Baier** propose de n'aborder que ces deux points dans la discussion et de voter le premier amendement qui apparaît en rouge sur les écrans, s'il vous convient.

**Le Président** demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur cet amendement du transport par câble uniquement.

**M. Fournier** trouve le retour avec la nouvelle version très positif. Pour sa part, l'amendement avec le transport par câble constituait la véritable force de la première résolution de la première version du PDQ. La deuxième version proposée est peu convaincante ; l'argument principal en faveur de ce moyen de transport était de ne pas défigurer le vallon de l'Aire en construisant une route pour un transport public. De toute manière, le vallon sera touché, mais quitte à le faire avec le câble, surtout ne pas ajouter une route. Selon lui, il ne faut pas suivre le canton sur ces deux moyens complémentaires, mais plutôt les poser comme moyens alternatifs et préférer le câble comme moins nuisible et plus innovant.

**Mme Jay** précise que lors de cette séance, elle se trouvait elle-même dans une autre séance de transports publics à Bernex. Elle a donc une question par rapport à cet amendement, à savoir est-ce que le lien inter-quartiers a été discuté ? S'il n'y a pas de route, la desserte inter-quartiers n'est plus possible et deuxièmement, un transport par câble ne peut être pour tout de suite, qu'est-il alors envisagé entre deux ?

**M. Fournier** précise que cette route qui devait permettre de faire cette tangentielle était destinée uniquement aux transports publics et non aux transports privés. Pour faire une desserte sur les quartiers, il faudrait plutôt se concentrer sur les routes de Soral et Pont du Centenaire et du Midi. Pour le transport par câble, il faudra forcer la main du canton qui ne pourra pas attendre 2025 comme prévu et sera obligé de lancer cette ligne dès que les premiers immeubles seront construits.

**Mme Jay** rappelle que le transport par câble est en partie financé par la Confédération et suppose donc un budget approuvé pour ce type de transport. De plus, lorsqu'elle parle desserte de quartiers, il ne s'agit pas de voitures, mais de desservir des écoles et donc de faire la liaison entre les deux quartiers pour cet aspect-là. Avant de proposer cet amendement, elle voulait être bien sûre que ces aspects avaient été pris en compte.

**M. Taboada** trouve que cet amendement ne sert à rien, car le canton l'a inséré tel quel dans le document que l'on nous a donné. *Il lit l'extrait Page 2 dernier paragraphe.*

**M. Baier** indique que ce qu'il lit, en rouge, est le texte proposé par les communes et pas encore modifié.

**M. Dunant** approuve l'amendement tel qu'il est proposé ici car il lui paraît très important d'avoir une position forte vis-à-vis de l'Etat. Indépendamment des considérants techniques, temporels ou de mise en œuvre, il faut avoir une position claire et ferme. Il l'avait déjà dit lors d'une séance avec PLO ; nous devons nous montrer intransigeants par rapport à cet aménagement, c'est nécessaire notamment par rapport à des questions de financement de pré-études et pour adopter une manière de communiquer avec le canton.

**Mme Gabus-Thorens** voudrait venir sur le chemin des Marais, ouvert pour l'instant aux transports individuels motorisés, et pour lequel elle craint que si l'on demande *uniquement* le télécabine, le risque est que l'on ne fasse plus rien sur le chemin des Marais et que l'on se retrouve avec une voie restée ouverte aux TIM. Elle comprend la position de **M. Dunant**, mais n'est pas sûre que l'on puisse réellement faire fi de la temporalité. De plus obtenir le subventionnement de la Confédération sera de longue haleine.

**Mme Uldry Frossard** partage cet avis. Elle trouve que c'est un pari risqué que de demander uniquement le câble, alors que l'on ne connaît ni la fréquence des arrêts, combien il y en aura, où ils seront, aux Cherpines ou à Onex, si la fréquence conviendra aux élèves des écoles, si le câble sera ouvert la nuit ou le soir, etc... Aujourd'hui nous avons le financement du canton et de la Confédération, et en gardant la tangentielle et le bus + le transport par câble, peut-être faudrait-il reprendre les études pour une tranchée couverte protégeant les bords de l'Aire. Ce seront en effet des milliers de voitures qui vont transiter entre Bernex-Est et Cherpines et avec le câble seul, on pourrait se retrouver avec un transit par les petits chemins possible. Elle se demande donc s'il ne faudrait pas profiter du plan d'agglomération pour demander des études à l'OGT et avoir un avis sur l'absolue nécessité de la tangentielle pour relier les quartiers. Il faudrait aussi réfléchir et voir le coût pour une tranchée couverte, car même si cela est cher, on parle aujourd'hui de 10'000 voitures/jour. A Soral et à Chancy, deux études sont en cours pour une route de contournement en tranchée couverte.

**Mme Hofer** s'inquiète si le téléphérique équivaut à une toute petite ligne dans un rapport qu'il puisse disparaître complètement si on n'insiste pas.

**M. Taboada** intervient sur le fonctionnement de la résolution. Si on ouvre la porte en disant pourquoi pas l'un ou l'autre, le canton fera ce qui est le plus simple. Nous avons ici une résolution avec une position forte, mais si au niveau des échanges entre quartiers il y a besoin d'un transport public, le canton passera outre notre résolution. C'est évident. Mais si nous commençons par dire que l'on veut peut-être par câble et que cela entraîne des changements de réglementation (survol des zones) dont on n'a pas l'habitude à Genève, si notre résolution n'est pas claire dans le message à donner, il n'y aura aucune raison d'aller dans un projet beaucoup plus complexe qu'une voie normale. Au niveau des besoins en transports, si le canton a décidé que nous aurions besoin de cette tangentielle, le canton le fera avec ou sans notre accord. En conséquence, il pense que nous devons marquer de manière forte notre choix pour la commune.

**Mme Jay** voudrait revenir sur la liaison multimodale au départ de Bernex pour rejoindre les Cherpines, pour rendre attentif au fait qu'il y a des gens qui habitent entre Les Cherpines et Confignon et qui vivent un enfer du fait que toutes les voitures passent par les petits chemins. Avoir un transport en commun reliant les deux zones devrait soulager ce type de trafic et nous devrions en tenir compte.

**Mme Pawlowska** souhaite abonder dans le sens de **Mme Hofer** et rappeler que s'il ne s'agit que d'un problème de trafic, d'autres solutions existent (voie à un sens par ex.). Par contre, un élément est complètement absent, c'est la mobilité douce pour ce type de distances (vélo, pédestre), et les TPG ne sont peut-être pas LA solution.

**Mme Jay** veut juste rappeler sur ce point que le projet prévoit des transports en commun + des vélos + des piétons.

**Mme Uldry Frossard** rappelle que le financement, c'est aujourd'hui et pas demain. Elle préfère en conséquence commander plusieurs études et choisir la meilleure solution, plutôt que partir tête baissée sur un transport par câble.

**M. Dumalle** revient sur le nom de plan directeur, qui signifie que ce n'est pas figé et que tout est possible. Nous donnons une ligne claire et précise, accompagner une mobilité douce, le cas échéant de transports en commun, et rien n'est exclu. C'est juste l'affirmation d'aller de l'avant avec quelque chose d'un peu novateur et de propre.

**Le Président** propose alors de passer au vote cet amendement. Tout d'abord ceux qui approuvent cette adjonction (téléphérique) à la résolution.

**L'ajout de cet amendement à la résolution 122 est accepté par 15 oui et 1 non.**

En l'absence d'autres propositions, il est proposé de voter sur la résolution elle-même.

**Mme Uldry Frossard** revient sur la possibilité évoquée par **M. Baier** d'ajouter un amendement pour la tranchée couverte du boulevard des Abarois. Il est prévu 30'000 voitures, camions, qui devront traverser le quartier, il lui semble donc que nous devrions soutenir Bernex qui est en faveur d'une tranchée couverte. Elle répète qu'il est possible de commanditer des études financées par le canton, comme cela est fait à Soral et Chancy pour 8000 voitures. Un amendement à ce PDQ est véritablement nécessaire et nous devons demander à la Confédération un financement qui est prévu dans le projet AGGLO 2, y compris si nous devons y mettre un complément de la commune. C'est le moment de profiter des subventions prévues pour financer les infrastructures.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite ajouter une précision. Confignon, sur la demande de Voix de Gauche, avait proposé cet amendement dans la première version, mais Bernex s'y était refusé.

**M. Dumalle** confirme qu'avec Voix de Gauche, il soutiendra cet amendement.

**M. Guillaume** estime que ce n'est pas parce que Bernex refuse une tranchée couverte qu'il faut abandonner. C'est une question de qualité de vie. De plus, parler de boulevard des Abarois, c'est pour lui un faux nom, c'est une route cantonale qui rejoint la route d'Aire-la-Ville. Donc en sortie d'autoroute, rejoindre la route d'Aire-la-Ville, c'est pour lui délester la route de Chancy en déversant le trafic sur les Avarois, c'est donc une nécessité de couvrir.

**M. Dunant** indique que pour lui, il s'agit plus d'une insertion paysagère de la route des Abarois qui en sortie d'autoroute dessert d'abord des zones d'activités, puis un parc paysager. Pour lui, cette notion de couverture revient à une insertion paysagère de la route. Il s'agit à nouveau d'une demande forte que nous devons maintenir.

**M. Taboada** indique que pour lui, cette couverture n'a aucun sens à cet endroit-là, car la circulation va plutôt sur Genève. Elle n'a aucun intérêt pour lui.

**M. Guillaume** fait référence à la tranchée semi couverte de Bulle, en pleine campagne. Il n'est pas d'accord de dire que cette tranchée ne servira à rien, car avec la zone industrielle de la Zymesa, il y a énormément de véhicules qui passent par là pour justement éviter l'autoroute. A son avis, cette situation risque de perdurer et le trafic d'augmenter.

**M. Fournier** rappelle que ce débat avait déjà eu lieu lors de la première votation du plan directeur et il répète

qu'il trouve cette tranchée couverte inutile. A droite des Abarois, en sortie d'autoroute, il y a une zone industrielle, et pour lui, sur les 30'000 déplacements journaliers dont on parle, une grande partie concernera la zone industrielle et donc ces camions et véhicules seront obligés de s'y rendre en surface. En conséquence, beaucoup de sorties de cette tranchée devront être prévues et en termes de distances et de coûts, ce ne sera pas envisageable. Donc, si beaucoup de trafic doit rester en surface, la tranchée couverte perd beaucoup de son intérêt. Ce serait une mesure chère et inutile.

**M. Dumalle** estime que l'on devrait demander aux gens qui habitent près des tranchées couvertes si cela est utile et positif. A son avis, ça change la vie. Il est clair que ça coûte une fortune et que les chances d'en voir une aux Abarois est relativement faible. Mais si on vote un tel amendement et que l'on dise très clairement que nous voulons une tranchée couverte, nous aurons un levier plus grand pour exiger des aménagements, des pistes cyclables, des transports publics, une desserte efficace, etc... et c'est donc intéressant. Voix de Gauche soutiendra cet amendement et il propose qu'on le mette au vote.

**M. Fournier** indique que les tranchées couvertes qui ont été mentionnées dans d'autres communes sont situées dans des lieux avec habitations des deux côtés. Là, nous sommes dans un cadre particulier où à la droite des Abarois, il n'y aura qu'une zone industrielle. Cela fait une grosse différence.

**Le Président** demande si quelqu'un veut encore s'exprimer et dans la négative, il propose de passer au vote de l'amendement pour une tranchée couverte.

L'amendement pour une tranchée couverte Boulevard des Abarois est accepté par 12 oui, 3 non et 1 abstention.

**Le Président** propose alors de voter la résolution elle-même, avec ces amendements.

 Commune de <b>Confignon</b>	<b>Résolution</b>	<b>R122</b>
---	-------------------	-------------

Proposition présentée le Conseil administratif

*Date de dépôt :* 8 novembre 2016

*Date de traitement :* 6 décembre 2016

#### **PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER (PDQ) NO 29'948 BERNEX-EST / VERSION II**

Vu la présentation et consultation publique du 29 mai 2015 au 29 juin 2015,

Vu le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 28 octobre 2015 présentant les objectifs, le concept, les principes directeurs et schémas illustratifs,

Vu le plan de synthèse joint au Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'987 du 28 octobre,

Vu les remarques émises par les associations et citoyens lors de la consultation publique du 29 mai 2015 au 29 juin 2015,

Vu l'audition de l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports aux membres de la commission aménagement et durabilité le 18 janvier 2016,

Vu l'audition de l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports aux membres du Conseil municipal le 2 février 2016,

Vu l'analyse du Plan directeur Bernex Est No 29'948 lors des séances de la commission aménagement et durabilité du 20 novembre 2015, 15 décembre 2015, 18 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 22 février 2016,

Vu les informations apportées par le Conseil administratif lors des séances de la commission aménagement et durabilité du 20 novembre 2015, 15 décembre 2015, 18 janvier 2016, 25 janvier 2016, 22 février 2016,

Vu le vote de la résolution No 120 "plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948" par le Conseil municipal en date du 8 mars 2016,

Vu la décision du Comité de pilotage du 27 mai 2016,

Vu la nouvelle version du Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 5 septembre 2016 présentant les objectifs, le concept, les principes directeurs et schémas illustratifs,

Vu le plan de synthèse No 29'987 du 28 octobre joint au Plan directeur de quartier Bernex Est,

Vu le Plan directeur cantonal 2030 approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015,

Vu le principe A05 « Mise en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole » du Plan directeur cantonal 2030 ainsi que la carte annexée No 1 « principes de densification »,

Vu la fiche B02 « Renforcer le réseau TC structurant » du Plan directeur cantonal 2030 ainsi que la carte annexée No 7 « Mesures de mobilité »,

Vu la fiche Grands projets P04 « Bernex » du Plan directeur cantonal 2030,

Vu le Plan directeur communal de Confignon et des cheminements piétonniers approuvé par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006,

Vu que le Plan directeur de quartier constitue un contrat entre autorités cantonales et communales sur les objectifs à suivre dans le cadre du développement du périmètre Bernex Est,

Conformément à l'article 5, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

De préavis favorablement le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 et le plan de synthèse annexé

Avec les amendements suivants :

1. Maintien l'exigence initiale de la R120 à savoir « uniquement un transport par câble ».
2. Maintien l'exigence initiale de la R120 pour une tranchée couverte sur le boulevard des Abarois.

 <p>Commune de Confignon</p>	<h2>Résolution</h2>	<h2>R122</h2>
---	---------------------	---------------

### EXPOSE DES MOTIFS

#### Situation initiale :

Pour mémoire, un Plan directeur de quartier vise à exprimer les grands principes qui dirigeront tout le processus de développement d'un secteur. S'agissant d'un « contrat » entre collectivités, il n'est pas opposable aux tiers. Un PDQ est l'instrument préalable au plan localisé de quartier qui fixera de manière précise pour tous les acteurs les droits à bâtir sur chaque parcelle ainsi que les reports, les alignements, les éléments paysagers etc. approfondissant ainsi les principes directeurs.

En date du 8 mars 2016, le Conseil municipal de Confignon a accepté la Résolution No 120 « Plan directeur de quartier Bernex-Est No 29'948 » en indiquant des amendements, des réserves et des recommandations. La commune de Bernex a, quant à elle, refusé le même PDQ No 29'948 en indiquant les modifications qu'elle souhaitait voir apparaître dans le plan.

Les Conseils municipaux de Bernex et de Confignon ont accepté la délibération portant sur la modification des limites de zones au mois de juin 2016.

Aujourd'hui, il vous est présenté pour prise de position le plan directeur de quartier « nouvelle version » avec l'introduction des amendements des deux communes. Le Comité de pilotage du 27 mai 2016 a en effet décidé de représenter le PDQ avec l'ensemble des modifications. Ces dernières étant suffisamment importantes, quant à leur nombre, qu'il a été souhaité de poser une nouvelle fois la question sur le document aux communes.

Le plan directeur de quartier 29'948 a été modifié de différentes formes en fonction des demandes des deux Conseils :

1. Des précisions ont été apportées dans les textes explicatifs ;
2. Des modifications et/ou ajouts ont été ajoutés dans les « effets attendus » ;
3. En lien avec les deux points précités, certaines mesures ont été délicatement revues ;
4. Un nouveau principe directeur de mise en œuvre a été introduit, M08 – Phaser le développement urbain, pour s'assurer d'un développement coordonné conformément aux résolutions et délibérations votées par les Conseils municipaux.

Il est également important de préciser que les résolutions des deux communes ont été introduites dans le document.

Notons par ailleurs, que certains amendements n'ont pas fait l'objet d'une modification spécifique, mais d'une précision soit dans les textes explicatifs soit dans les « effets attendus ».

Les modifications apportées au PDQ No 29'948 ont été approuvées et acceptées par le comité de pilotage

lors de sa séance du 27 mai dernier.

**Proposition du Conseil administratif:**

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Le Conseil administratif vous invite à voter la résolution No 122.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente : Nathalie VON GUNTEN

**La résolution N° 122, avec ces amendements, est acceptée à l'unanimité.**

**7. DM 729 – Protocole d'accord concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines entre la commune de Confignon et PI Cherpines et Clairimmo I SA**

**M. Frauenfelder** indique que le sujet est déjà passé en commission réunies CFGDE, CAD et CSLC pour lequel il y aura un rapport oral.

**M. Uong** commence par rappeler qu'une politique du logement doit être mise en place, notamment aux Cherpines, et pour laquelle une maîtrise du foncier est nécessaire. La commune ne possède aujourd'hui aucun m<sup>2</sup>, aussi tant que la commune n'a pas de maîtrise foncière, il ne sert à rien de parler politique du logement. Ce protocole d'accord a donc pour but de donner à la commune cette possibilité. A travers les discussions qui se sont tenues dans les commissions, il a bien senti la préoccupation et le souci envers le droit de préemption, comme outil pour les collectivités publiques d'accéder à une maîtrise du foncier. En conclusion, il faut dire que le droit de préemption ou le protocole d'accord, constituent deux manières différentes d'atteindre le même objectif. Le protocole d'accord a tout de même quelques avantages : tout d'abord, il nous permet d'avoir un peu plus de temps en termes de mobilisation pour avoir l'argent nécessaire et faire valoir valablement ce droit de préemption. Avec ce dispositif, nous n'avons pas besoin de mobiliser tout de suite et partout, il y a possibilité d'étaler sur plusieurs années. D'autre part, avec ce protocole, les terrains cédés à la commune pourront accueillir tous types de logements, ce qui n'est pas le cas avec le droit de préemption. Enfin, il souhaite rappeler qu'au cours des négociations que le CA a menées depuis 2 ans, nous avons réussi à faire inscrire dans ce protocole d'accord, un certain nombre d'avantages pour les habitants de la commune pour les logements inscrits dans ce périmètre. Il comprend le souci de perdre le droit de préemption, mais au final ce protocole nous amènera au même but.

**Mme Gabus-Thorens** estime que **M. Uong** a été très complet et que le sujet a été très largement discuté dans les commissions. Elle a une proposition de modification de certains points mal positionnés dans l'accord, pour plus de clarté.

**M. Taboada** confirme que beaucoup de choses se sont dites dans les commissions et il se propose de résumer les points de vue. Pour résumer d'une autre manière ce qu'a dit **M. Uong**, nous ne cédon rien, mais au contraire il s'agit d'acheter 10% d'un terrain en contrepartie de l'abandon du droit de préemption. Dans ce cas et dans le cadre de l'achat fait par ce promoteur, la commune aura la possibilité de faire inscrire un droit d'emption pour au final disposer de 10% de la parcelle acquise par le promoteur. Ce mécanisme nous permet d'avoir un pied dans le développement de ce quartier, notamment aussi par une gestion des droits à bâtir telle que l'a expliqué **M. Dunant**. De plus, ainsi que l'ont expliqué **Mme Gabus-Thorens et M. Uong**, les Confignonais seront privilégiés aussi bien pour la location que pour l'acquisition. Ce

sont les éléments intéressants de ce protocole. Par contre, le côté moins plaisant, c'est que nous n'avons pas d'idées très précises des surfaces ou des zones qui nous permettraient de réaliser notre politique communale du logement. C'est le côté sombre du dispositif.

**Mme Jay** estime que cette intervention est trop longue...

**M. Taboada** termine donc son intervention en précisant que la commission a préavisé favorablement à la majorité.

**M. Fournier** se demandait si les promoteurs avaient été avisés de cet amendement de la commission et si oui, comment ils se positionnaient et si tout le protocole pouvait être compromis ?

**M. Uong** pense qu'il peut affirmer sans l'ombre d'une hésitation que ces promoteurs accepteront l'amendement, car il ne s'agit que d'une reformulation et que cet éclaircissement va tout à fait dans leur sens.

**M. Dumalle** aimerait féliciter le CA pour cette initiative qui nous donne les moyens d'envisager une politique du logement. Les commissions ont bien travaillé, il y a eu beaucoup de questions et cela a été très positif. Il semblerait que tous soient plus ou moins acquis à ce protocole et il pense que Voix de Gauche le votera à l'unanimité. Dernière question, faut-il amender une dernière fois ce protocole en demandant au CA d'exercer son droit d'emption chaque fois que cela sera possible ?

**M. Uong** pense que cela pourrait affirmer le souhait du CM de faire valoir le droit d'emption systématiquement pour chaque transaction. Cela ne peut pas poser de problème.

**Mme Gabus-Thorens** estime que cela peut être une position de principe du CM, mais en cas d'imprévu, cela ne peut lier le CA qui doit pouvoir étudier chaque dossier.

**M. Jaccard** aimerait que l'on confirme que c'est bien sur le texte en rouge que nous allons voter ?

**Le Président** précise que c'est le texte qui sera ajouté.

**Mme Gabus-Thorens** ajoute que la ratification du protocole, c'est l'ensemble du protocole. Mais il est précisé là ce point, car rédigé au mauvais endroit.

**M. Dumalle** propose donc l'amendement précisant que le CM mandate par principe le CA pour emption chaque fois que cela sera possible.

**Mme Gabus-Thorens** propose : « le CM invite le CA, après étude des dossiers, à préavisé positivement dans la mesure du possible et à inscrire systématiquement son droit d'emption au RF ».

**M. Fournier** revient sur la délibération reçue par CMNet qui fait juste état du préavis de la commission des finances, sans mentionner le préavis de la CAD et de la CSLC.

**Le Président** propose alors de passer au vote de ce protocole d'accord tel que rédigé ce soir.

## PROTOCOLE D'ACCORD CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DU QUARTIER DES CHERPINES ENTRE LA COMMUNE DE CONFIGNON ET PI CHERPINES SA ET CLAIRIMMO I SA

Conformément à l'article 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu la séance des commissions réunies (TCR) du 12 septembre 2016,

Vu les séances des commissions des finances et gestion et développement économique (CFGDE), aménagement et durabilité (CAD) ainsi que sociale, logement et communication (CSLC) des 18 octobre et 29 novembre 2016,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

### DECIDE

Par 13 oui, 1 non et 2 abstentions

1. De ratifier le protocole d'accord entre la commune de Confignon, PI Cherpines SA et Clairimo I SA pour la réalisation du projet « quartier des Cherpines » à Confignon, sous la condition que les sociétés précitées confirment que la priorité aux habitants de la commune de Confignon dans les trois premiers mois de la commercialisation de 80% des logements PPE réalisés par P&C s'appliquera sur l'ensemble des parcelles acquises par P&C et pour lesquelles la commune de Confignon aura renoncé à exercer son droit de préemption. »
2. D'inviter le Conseil administratif d'inscrire systématiquement un droit d'emption au registre foncier.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente : Nathalie VON GUNTEN

La délibération 729 sur le protocole d'accord tel que rédigé ce soir est acceptée par 13 pour, 1 contre et 2 abstentions.

8. DM 721 – Projet de délibération pour les comptes 2015 de la Fondation des Evaux

M. Frauenfelder donne la parole à Mme Jay.

**Mme Jay** rappelle qu'il y avait eu une demande faite pour proposer les comptes et elle propose donc le renvoi à la commission des finances.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est votée à l'unanimité par les groupes.

**Le Président** ouvre les débats.

**M. Guillaume** se déclare effaré de la qualité du rapport de gestion qui est d'une nullité incroyable et ne comporte aucune information. Il en a été choqué.

**Mme Jay** précise que les rapports de la Fondation ne se présentent pas sous cette forme habituellement. Vu la situation particulière, le rapport a dû se faire rapidement. Ce n'est pas une excuse, mais s'explique en raison du contexte. Enfin, ce rapport bien que succinct, a été réalisé par la Cour des comptes.

**M. Fournier** demande si ces comptes doivent être votés chaque année, car il s'étonne qu'ils arrivent le 6 décembre seulement, pour l'exercice 2015.

**M. Uong** confirme que ces comptes font partie de l'exercice d'examen des comptes de la commune, normalement fait au printemps. Cette année, exceptionnellement, les Evaux ayant été sous enquête de la Cour des comptes, les comptes n'ont pu être approuvés, le temps qu'elle mène son audit. C'est la raison pour laquelle lors de l'approbation des comptes de la commune, nous avons proposé de simplement inscrire dans les comptes le montant que la commune a versé à la Fondation et dont elle nous a donné quittance.

**Le Président** propose de renvoyer ces comptes en commission des finances ce qui est cohérent avec le dépôt de la motion qui va suivre.

**M. Guillaume** propose le renvoi en commission mobilité, sécurité et sports aussi.

**Mme Gabus-Thorens** aimerait savoir de quoi va discuter la CMSS, des éléments de sport contenus dans le rapport ? Il s'agit ici des comptes et non du programme sportif des Evaux.

**M. Guillaume** demande de passer au vote.

**M. Taboada** souligne qu'il s'agit des comptes et donc de finance. Il ne faut pas mélanger les genres, faire une commission pour une commission. Il s'agit de valider des chiffres et non de parler de projets. Si d'autres jugent qu'il faut deux commissions, il propose alors d'en faire une élargie pour un vote en commun.

Le renvoi en commission des finances est approuvé à l'unanimité.

Le renvoi en commission mobilité, sécurité et sports est refusé par 12 voix contre, 1 pour et 3 abstentions.

## 9. **Projet de motion 124 - « De la transparence dans le suivi des recommandations de la Cour des comptes à propos de la gestion de la Fondation des Evaux »**

**M. Fournier** présente, suite à la motion du mois dernier déjà déposée par le groupe PDC et qui fait aussi écho à celle déposée en ville d'Onex et en ville de Genève, cette motion qui tend simplement à proposer au CA de soumettre tous les 3 mois un rapport écrit au CM faisant état de l'avancement et du suivi des recommandations de la CdC. Il s'agit là de transparence, la commune de Confignon ayant versé en 2015 Fr. 178'905.-, soit 5% du budget de la Fondation des Evaux. Il paraît normal en conséquence que le CM puisse exercer un regard critique sur ce qui sera mis en place prochainement par le Conseil et le Bureau de Fondation conformément à la demande de la CdC.

**Le Président** fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes. Puis il lance le débat.

**Mme Jay** a informé le Bureau ce matin même de cette motion, et de la démarche identique d'Onex, car la volonté de transparence n'est pas contestée. Ce qui est proposé est de vous tenir au courant de l'avancement des mesures correctives mises en place, mais ce qui gêne quelque peu est de devoir informer le CM *avant* la Cour des comptes. Nous proposons de transmettre les mesures *dès que* la CdC en aura été informée, tout en sachant que ces mesures font l'objet d'une publication.

**M. Fournier** ne voit pas en quoi le fait de transmettre avant ou après la CdC pose un réel problème. Contrairement à la CdC, la commune verse une contribution à la Fondation des Evaux et est donc d'autant plus redevable d'explications non différées.

**Mme Jay** ne revient pas sur le fait que le CM doit être informé, mais qu'il devrait l'être prioritairement.

**M. Fournier** propose alors de voter sur le siège, car un renvoi en commission n'apporterait pas beaucoup plus à l'étude de cette motion.

**M. Baier**, avec Voix de Gauche, propose plutôt un renvoi en commission, car si nous votons sur le siège, vous devrez écouter les amendements qu'il va proposer.

**M. Dunant** indique qu'il a beaucoup été débattu sur cette motion en 2<sup>e</sup> lecture, avec un « re-travail » de synthèse. La demande de renseignements est légitime, mais la forme n'est pas forcément adéquate. Antérieurement, il avait été demandé de mettre un point à l'ordre du jour du CM pour effectuer le suivi, avec donc une obligation de renseigner. Cette mesure devrait suffire, sans passer par le rapport écrit.

**M. Jaccard** approuve le renvoi en commission.

**Mme Gabus-Thorens** voudrait dire que proposer un rapport écrit opérationnel, stratégique et financier n'est pas une mesure légère.

**Mme Hofer** estime que mettre un point à l'ordre du jour est suffisant.

**Le Président** fait alors voter sur le siège qui est approuvé à la majorité de 9 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

**M. Baier** a plusieurs amendements à proposer et la totalité de ces amendements va dans le sens de ce que dit **M. Dunant**. Soit de mettre dans le DECIDE une inscription d'un point à l'ordre du jour, soit, en lieu et

place d'un rapport trimestriel, de prévoir une information régulière et claire à chaque CM. Ce qui remplace sa proposition d'amendements.

**M. Dunant** confirme que la proposition de **M. Baier** est très similaire, il manque juste avec l'inscription à l'ordre du jour, la temporalité.

**M. Baier** indique que la seule différence est que si l'on vote le point de **M. Dunant**, nous sommes conduits à refuser la résolution. Ce qui ne sera pas un bon signal de refuser pour la 3<sup>e</sup> fois une résolution, alors que nous avons en arrière-plan un rapport de la CdC. Il propose de garder la tendance de cette résolution, mais de la rendre plus légère au niveau du travail du CA.

**M. Fournier** propose, si l'amendement de **M. Baier** passe, de maintenir le texte actuel en changeant juste le rapport trimestriel en rapport *semestriel*, en complément de l'information régulière.

**M. Dumalle** s'étonne des remarques sur l'énormité du travail pour un rapport trimestriel. Personnellement, il est amené à en faire pour son travail et cela consiste la plupart du temps en quelques lignes concises sur la gestion stratégique et financière. Cela lui paraît tout à fait envisageable, d'autant qu'une simple actualisation des lignes sera suffisante de mois en mois. Et si le futur directeur n'est pas capable de faire cela, il ne faut pas l'engager.

**M. Dunant** abonde dans le sens de **M. Baier** quant au type d'informations à donner au CM et il accepte la modification proposée de réduire à 6 mois.

**M. Baier** propose donc le texte suivant : Le CM demande au CA d'inscrire à chaque séance un point à l'ordre du jour pour une information régulière et claire sur la situation des Evaux et le suivi des recommandations de la CdC.

**M. Dumalle** répète encore une fois, qu'un rapport de 10 pages n'est pas nécessaire, mais des éléments précis de gestion stratégique, opérationnelle et financière, dans un rapport structuré d'une-deux pages suffiraient à faire un suivi efficace. Il ne comprend pas pourquoi on s'acharne à vouloir modifier pour modifier.

**M. Guillaume** soutient le rapport semestriel au CM, il en fait pour sa part tous les mois dans son travail, et la juge préférable à une information orale.

**M. Taboada** rejoint **M. Dumalle** et juge que la motion telle que présentée par le PDC est assez simple, elle n'impose pas de forme et n'a pas besoin de faire 15 pages. Il soutient donc la motion telle que présentée et propose de la voter telle quelle.

**Mme Jay** en réponse à **M. Dumalle** rappelle qu'il s'agira de donner des informations qui portent sur la demande de la CdC relatives à la gestion, la stratégie, les finances. Il ne s'agira en aucun cas d'informations relatives aux terrains de foot. Ensuite, par rapport au rapport écrit, une information régulière sera donnée au CM et inscrite au procès-verbal. On parle de pertinence, elle parlerait plutôt de doublon, car elle demande si l'information inscrite au procès-verbal ne fait pas aussi office de rapport.

**M. Kormann** n'est pas satisfait de l'amendement proposé, l'information régulière et claire, nous l'avons déjà de fait, donc cette formulation ne le satisfait pas.

**M. Dumalle** reprécise, car il n'a visiblement pas été compris, que les informations intéressantes ce sont des chiffres, les investissements effectués, etc... Ces informations peuvent faire partie de la communication du CA, mis ou pas avec le procès-verbal, présentées au CM, etc... Il faut trouver une solution légère.

**M. Fournier** souligne que l'intérêt du rapport écrit, c'était de pouvoir le faire parvenir avant au CM pour une prise de connaissance préalable avant débat et de laisser une trace écrite pour l'avenir de ce qui s'est fait et de ce qui reste à faire.

**Mme Jay** pense qu'une fréquence semestrielle est tout à fait admissible et ne devrait pas poser de problème. D'autre part, elle souhaite rappeler que c'est la CdC qui décidera de l'implémentation des mesures et de leur pertinence, et non le CM.

**Mme Hofer** souligne que demander une mesure particulière, c'est aussi faire un signe clair à un moment où il y a eu gestion inadéquate et affirmer que les communes surveillent et veilleront à ne pas laisser passer n'importe quoi.

**M. Jaccard** rappelle que nous avons quelqu'un qui suit la Fondation des Evaux et surveille avec l'acuité nécessaire. Tout le monde a pris une volée de bois vert, la direction bien sûr, mais aussi les autorités politiques pour leur absence de stratégie à long terme, et c'est nous. Il s'agit donc de remettre ce bateau à flot et ne pas remettre une charge supplémentaire en faisant écrire des rapports qui ne feront pas avancer mieux l'opérationnel. Un rapport court en 5 pages, ça va bien dans le business, mais dans le cadre d'une fondation il s'agit aussi d'informations d'un autre type.

**M. Fournier** précise que le CM ne doit pas faire le travail de **Mme Jay** à sa place et l'idée ou l'objectif de cette motion était d'avoir une transparence. Et du moment où la magistrate qui siège dans cette Fondation admet que cette motion avec l'amendement de 6 mois est tout à fait acceptable pour le Bureau de Fondation, il faut arrêter de débattre et voter directement.

**Le Président** propose de passer aux votes, et d'abord sur l'amendement proposé par **M. Baier**

 <p>Commune de Confignon</p>	<p style="text-align: center;"><b>Motion</b></p> <p style="text-align: center;"><b>« De la transparence dans le suivi des recommandations de la Cour des comptes à propos de la gestion de la Fondation des Evaux »</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>M124</b></p>
---	---	--

Date de dépôt : 6 décembre 2016

Date de traitement : 6 décembre 2016

Projet de motion du 23 novembre 2016 de Mmes et MM. Barbara Silvério Lopes Marini, Nathalie von Gunten Dal Busco, Elisabeth Uldry Frossard, Yvan Guillaume, Rocco de Luca et Nicolas Fournier « De la transparence dans le suivi des recommandations de la Cour des comptes à propos de la gestion de la Fondation des Evaux ».

*PROJET DE MOTION*

Considérant :

- l'audit de légalité et de gestion n°108 de la Cour des comptes, portant sur la gouvernance de la Fondation des Evaux ;
- l'absence de stratégie et de vision à long terme, des autorités politiques et de la direction opérationnelle de la Fondation ;
- les importantes lacunes de surveillance, relevées par l'audit n°108, particulièrement au niveau du contrôle interne de la direction de la Fondation des Evaux ;
- les graves dysfonctionnements relevés par ledit audit, particulièrement dans le domaine de la gestion opérationnelle et financière (manquement à l'intégrité et à l'éthique, confusion entre intérêts publics et privés, incompétence, absence de gestion des risques, gaspillage de fonds publics, etc.) ;
- le soin particulier à apporter dans la gestion d'une institution financée intégralement par des fonds publics ;

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

Par 14 oui et 2 non

- de présenter au Conseil municipal, un rapport semestriel écrit sur les actions menées par le Bureau de fondation en réponse à l'audit n°108 de la Cour des comptes, particulièrement dans le domaine de la gestion opérationnelle, stratégique et financière.

## EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux,

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.

Le Président : Joël FRAUENFELDER

La Vice-Présidente : Nathalie VON GUNTEN

**L'amendement pour une information régulière et claire est rejeté par 11 non, 3 oui et 2 abstentions.**

**L'amendement pour un rapport semestriel est accepté par 11 oui, 4 non et 1 abstention.**

**Le projet de motion 124, avec l'amendement précité, est accepté par 14 oui, 2 non et 0 abstention.**

## 10. Projet de motion 125 - « Pour le refus de la zone réservée à Confignon »

Le **Président** indique que cette motion est portée par les groupes PDC et PLR.

**Mme Uldry Frossard** indique que cette motion vise à inviter le CA à solliciter auprès du DALE le renoncement à la zone réservée à Confignon, la levée de toutes les restrictions en matière d'autorisation de construire au sein du périmètre de la zone villas le long de la route de Chancy et à donner un préavis défavorable à l'ouverture d'une procédure visant à l'adoption d'une zone réservée à Confignon. Aujourd'hui, la mise à jour du PDQ est en consultation, **M. Uong** vous a informé que c'était en enquête publique. Le CM devra se prononcer et il y a donc une ouverture auprès du DALE pour se prononcer sur cette zone réservée à Confignon. 230 familles sont concernées, une pétition circule, les restrictions sont excessives et sans revenir sur la motion 2278 dont l'exposé des motifs est très clair, il s'agit de redire que Confignon n'a aucun projet de développement pour cette zone le long de la route de Chancy. Que par ailleurs de très nombreux logements sont construits à Cressy et bientôt à Bernex-Est et aux Cherpines, qu'en conséquence on ne peut demander à ces propriétaires de telles restrictions et qu'il convient de demander au DALE de renoncer à cette mise en réserve de cette zone.

**M. Taboada** n'a rien à ajouter aux propos de **Mme Uldry Frossard** si ce n'est que le PLR soutiendra cette motion.

Le **Président** passe alors au vote de l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

Le **Président** ouvre les débats.

**Mme Gabus-Thorens** souhaite attirer l'attention du CM sur le fait que le règlement du CM prévoit que les projets de motion sont des propositions écrites faites au CM pour les tâches suivantes :

- présenter un projet de délibération
- prendre une mesure
- présenter un projet ou une modification de règlement
- présenter un rapport.

Lorsqu'elle lit la motion qui est soumise aujourd'hui, elle peut imaginer que les deux premiers points constituent des mesures qui sont demandées au CA, il est en revanche exclu d'accepter le 3<sup>e</sup> point qui demande au CA de prendre, avant même connaissance du dossier (qui n'existe pas) et en cas d'ouverture d'une procédure visant à la création d'une zone réservée, de voter négativement. Ceci n'est pas possible dans le cadre d'une motion.

**M. Taboada** pose la question : est-ce qu'il n'y a pas de zones réservées à Confignon ?

**Mme Gabus-Thorens** répond que le document parle de l'ouverture d'une procédure.

**M. Baier** se prononce pour le renvoi en commission. Et en plus du renvoi, s'il devait y avoir tentative de faire autre chose dans cette assemblée, il souhaite simplement lire la lettre du CA du 1<sup>er</sup> juillet 2016 à l'ASC : « La position des autorités communales est claire, à savoir qu'une densification différenciée de ces zones le long de la route de Chancy, conformément au PDC, est pertinente et ne peut être remise en cause ». Personnellement, en commission, il défendra cet avis et pense qu'il faut renvoyer cette motion en commission pour que l'on puisse en parallèle traiter la question du futur PDC qui va revenir devant le CM, et prendre en considération la position du CA qui s'est exprimé précédemment.

**M. Uong** a deux nuances à apporter : tout d'abord, y a-t-il une zone réservée sur Confignon ? La réponse est qu'il y a une intention du Conseil d'Etat d'appliquer une zone réservée sur une zone de villas tout le long de la route de Chancy. C'est l'intention annoncée par le CE. Mais à ce jour, cette zone réservée n'est pas

encore appliquée, contrairement à ce qui se passe à Onex. Et vraisemblablement, ce ne sera pas le cas jusqu'à la fin de la législature du CE. Deuxièmement, la position du CA que **M. Baier** vient de vous lire, reflète la position du CM au moment où il a examiné le PDC. Toute la nuance est là, l'acceptation d'une certaine densité en zone villas, d'une densité qualifiée de différenciée, ce qui prête à toutes sortes d'interprétations. Deux questions se posent : veut-on densifier en déclassant ? ou veut-on densifier, tout en gardant la zone villas ? Aujourd'hui dans une zone villas, on peut aller jusqu'à un indice de 25,30. Maintenant, par rapport à différentes mesures, on pourrait donc densifier les zones de villas sous différentes conditions, comme par exemple en construisant des bâtiments à haute performance énergétique ou pour des maisons contiguës sur des surfaces supérieures à 5'000 m<sup>2</sup>. A de telles conditions, le propriétaire pourrait demander une certaine densification plus élevée que celle connue dans une zone villas. Vous comprenez donc qu'avec une densification différenciée, il serait possible de densifier tout en restant en zone villas ou en déclassant.

**Mme Uldry Frossard** confirme qu'à Confignon, il y a deux périmètres, Confignon en jaune et Onex en rouge et les mesures sont différentes. On parle bien de zones réservées pour Onex, mais on parle aussi de zones dites réservées pour tous les périmètres qui sont situés sur la carte de densification établie par le CE et qui figurent dans le rapport de la motion 2278 A, avec toutes les restrictions liées. Pour Confignon, il y a déjà les restrictions de l'art. 59 et elles sont très importantes puisqu'aucun logement ne peut être construit dans cette zone, qu'il y a une limite d'agrandissement de 40m<sup>2</sup> ou 20% des SBP et un abattement forfaitaire de Fr. 100'000.- pour tous travaux entrepris. Cet article 59 est déjà applicable et repris dans le rapport de la motion 2278A du CE et s'applique en fonction des différents périmètres. C'est pour cette raison qu'elle a demandé de lever ces restrictions et qu'elle fait aussi la différence entre le renoncement et la renonciation, car ce sont des choses différentes.

**Mme Gabus-Thorens** informe que le CA est actuellement en train de travailler avec Onex sur cette problématique. Rien ne peut être fait sur ce périmètre, mais on aimerait avoir les mains libres et éviter que l'on vote non chaque fois que quelque chose est présenté.

**M. Uong** revient sur les zones jaune et rouge mentionnées tout à l'heure. La zone rouge d'Onex, c'est là où le CE a déjà commencé à appliquer le principe de zone réservée dans ce périmètre. Tandis que la zone jaune de Confignon, c'est là où le CE a annoncé son intention d'appliquer le principe de zone réservée, mais ne l'a pas encore fait. Selon les informations qu'il a recueillies, Onex ayant recouru au DALE, il n'est pas possible de courir tous les lièvres à la fois et donc les zones jaunes ne seront vraisemblablement pas touchées jusqu'à la fin de la législature. Récemment, le CA d'Onex s'est opposé au principe de zones réservées sur son territoire et en a fait part au CE A. Hodgers. Pour la zone villas d'Onex, existe déjà un plan-guide, donc la possibilité pour le CA d'Onex de répertorier, en accord avec les propriétaires, les caractéristiques des différentes poches de cette zone qui pourraient être déclassées. Pour d'autres zones où il ne sera pas intéressant pour la commune de densifier, cela restera en zone villas, et pour encore d'autres endroits, la commune souhaitera préserver et protéger. Tous ces éléments seront réunis et élaborés par les autorités communales d'Onex, puis inscrits dans un document, nommé plan-guide. A.Hodgers est d'accord avec cette démarche, c'est un projet pilote qui a été proposé au CA d'Onex dans le cadre de son plan directeur communal. Ce document, avec les éléments qu'il vient de décrire, servira de base au moment où il y aura une demande d'autorisation de construire déposée à l'Etat. Dès lors, les avis des autorités communales seront mieux pris en compte. Plutôt que d'avoir un périmètre rouge ou jaune, il y aura une analyse beaucoup plus fine selon les poches définies au préalable.

Pour revenir à notre cas, il y a des propriétaires de parcelles le long de la route de Chancy qui ont pris contact avec le CA de Confignon pour faire part de leur volonté de réaliser des constructions sous forme d'immeubles. Donc un document comme un plan-guide permettra de manière précise de mieux s'adapter à notre situation. Il faudra que la CAD se penche sur ce sujet avec le CA qui est prêt à vous apporter tous les éléments sur ce sujet.

**Mme Uldry Frossard** rappelle que cette motion s'applique uniquement sur les zones réservées et nous n'en voulons pas. Nous avons demandé au CA de demander la renonciation aux zones réservées. Le plan-guide, la modification du plan directeur communal, c'est un autre débat, raison pour laquelle, elle propose de voter

sur le siège pour donner un signal clair et préciser la position de la commune de Confignon suite au rapport de la CAD qui a été envoyé aux pétitionnaires et au DALE.

**Mme Hofer** trouve que c'est une question sensible qui touche 320 propriétaires, mais sur combien de m<sup>2</sup>, est-ce que c'est pour tout le monde la même chose, il faut réfléchir aussi par rapport aux surfaces d'assolement, etc... tout cela pose beaucoup de questions. Pour sa part, elle estime qu'il n'est pas possible de voter directement sur le siège en l'état, il y a besoin de plus de réflexion.

**Mme Gabus-Thorens** estime que la discussion que nous avons maintenant démontre que l'on ne peut voter sur le siège, car nous ne sommes pas très au clair sur ce point. De plus, elle pense que la commission qui s'occupe du logement social aurait aussi son mot à dire.

**M. Guillaume** abonde dans le sens de **Mme Uldry Frossard** dans le sens où la renonciation aux zones réservées ne signifie pas que l'on renonce aussi à un plan-guide, qui pourrait être déposé plus tard dans la commune de Confignon. Pour lui, la renonciation signifie que l'on dit stop au conseiller d'Etat et à ses ambitions de construction sur ces quartiers. C'est aussi sauver le droit de propriété de ces gens, c'est important. Il est aussi propriétaire et il lui déplairait que l'Etat vienne s'imposer dans ses affaires personnelles. Là, c'est une quasi-expropriation. Il demande donc que cette motion soit votée sur le siège afin de dire halte au CE.

**M. Jaccard** revient sur les propos de **Mme Gabus-Thorens** indiquant que les deux premiers points de la motion étaient corrects, mais que le 3<sup>e</sup> point était une projection sur l'avenir. Pour sa part, il était prêt à voter sur le siège favorablement avec l'amendement pour supprimer cette 3<sup>e</sup> partie qui est un peu un plan sur la comète. Les zones réservées, il n'en a entendu parler qu'à Genève, c'est spécial et n'existe nulle part ailleurs dans le monde à sa connaissance. C'est une invention du CE pour un avenir lointain et il juge parfaitement indécent d'hypothéquer l'avenir des propriétaires actuels.

**M. Taboada** redit que l'objectif de cette motion, ce n'est pas du tout de dire qu'il n'y a pas de modification de zone. Ce que nous ne voulons pas, ce sont ces fameuses taches jaunes pour des zones qui doivent devenir réservées. Avec cela, on dit qu'on ne veut pas de densification, qu'on ne veut pas que les droits des habitants soient biaisés par une règle administrative et donc qu'on ne veut pas que cette tache jaune apparaisse. L'objectif est donc d'appuyer ce qui a été décidé pour le soutien aux pétitionnaires.

**M. Dumalle** tombe un peu des nues, car ayant été absent à d'autres séances, il souhaiterait avoir un peu de temps pour l'étudier et est donc favorable à un renvoi en commission. Ce sujet est important, il faut pouvoir en discuter démocratiquement en commission.

**M. Uong** souligne qu'il s'agit en effet d'un sujet important. Le fait de voter sur le siège, sans renvoyer en commission pour étudier cela, lui paraît un traitement à la légère. D'autant qu'il n'y a pas d'urgence, les zones réservées ne sont pas encore applicables pour tout le monde et nous avons du temps. Il propose donc de prendre le temps nécessaire, aussi pour se préparer à faire un nouveau plan directeur l'an prochain. Il est convaincu que discuter sérieusement sur ce point nous servira et il propose donc de renvoyer en commission.

**Le Président** propose donc de voter d'abord sur le siège.

**Le vote sur le siège est refusé par 7 non, 6 oui et 3 abstentions.**

**Le Président** passe alors aux votes pour le renvoi en commissions.

Le renvoi à la CAD est accepté à l'unanimité.

Le renvoi à la CSLC est refusé par 10 non, 6 oui et 0 abstention.

## 11. Pétition « Sécurisation de la route de Soral »

**Le Président** explique que cette pétition lui a été remise par un groupe d'habitants des chemins de la Moulaz, des Marais et route de Soral. Ce sont essentiellement des parents inquiets pour la sécurité de leurs enfants. Vous avez reçu copie de la lettre, des signatures, ainsi qu'un plan explicatif.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des groupes.

**Mme Jay** a quelques remarques par rapport à ce point. La majorité des demandes qui sont faites au niveau de cette pétition relèvent de la compétence du canton. Elle fait aussi remarquer que sur les 267 signatures, nous avons des personnes qui proviennent d'endroits très variés.

**Mme Uldry Frossard** répond que s'il y a des signataires qui habitent en dehors de Confignon, c'est parce que qu'il y a beaucoup de grands-parents qui amènent leurs petits-enfants à l'école. Par ailleurs, il est très important de trouver une solution, car on en parle depuis des dizaines d'années et voir toutes ces personnes longer la route de Soral avec des poussettes, sans parler des problèmes de mobilité douce, des personnes âgées devant se rendre à la mairie, tous les jeunes qui attendent le bus et se retrouvent sur la route, tout ceci nécessite de faire quelque chose. Une solution toute simple est proposée, déplacer le feu rouge et faire un marquage sur cette zone. Maintenant si le canton n'est pas d'accord avec cette proposition, il faudra que la commune fasse une proposition innovante et elle compte sur la commission mobilité pour répondre à la demande des pétitionnaires.

**Mme Hofer** confirme que ce problème date de déjà 10 ans. C'est un endroit dangereux.

**Le Président** propose le renvoi en commission de la mobilité et aussi d'écouter les pétitionnaires.

Le renvoi à la CMSS est approuvé à l'unanimité.

## 12. Questions

**M. Fournier** a une question pour le CA relative à la distribution des poubelles vertes. Il a vu que des jeunes avaient été engagés pour cette distribution et payés Fr. 27.- de l'heure + un repas offert à l'Auberge de Confignon. D'autres communes se sont limitées à une distribution dans le préau de l'école, pourquoi la commune a-t-elle opté pour ce choix et combien cela a-t-il coûté ?

**M. Uong** explique que ce mode de distribution a enregistré un taux de pénétration de + de 90%, ce qui est très efficace. Pour le tarif et le repas offert, il doit se renseigner et reviendra avec les chiffres. Un taux de réussite si élevé devrait permettre à la commune d'atteindre le taux de recyclage visé, soit supérieur à 50% pour éviter la taxe poubelle.

**Mme Pawlowska** trouve que c'est très efficace de mobiliser les jeunes de la région pour cette action et elle s'étonne de la question du coût quand on pense que l'on a dépensé Fr. 5'000.- pour des lampes sur la place du village. Fr. 27.- de l'heure est un tarif normal et c'était tout à fait justifié comme action.

**Mme Hofer** a trouvé les jeunes qui distribuait tout à fait responsables et motivés.

**M. Guillaume** demande où en est l'éclairage public vers l'école de Cressy ?

**Mme Jay** répond que les devis seront validés demain.

**M. Fournier** voulait dire qu'il n'avait pas émis de jugement de valeur sur la qualité de la distribution des poubelles. Il a cependant une question complémentaire qui est venue en lisant l'interview du directeur cantonal des espaces verts qui relevait qu'il fallait mettre en place des récoltes plus fréquentes pour avoir un effet mesurable. Il se demande donc si le CA avait songé à cela ?

**M. Uong** répond que la commune a passé commande pour un certain nombre de terriers spécifiques à ces déchets. Pour l'avenir, nous allons analyser le nombre des circuits de ramassage et améliorer les passages en fonction des volumes de ramassage.

**M. Vatter** revient sur l'espace vert de Cressy où chaque fois qu'il pleut, cela ravine énormément et il aimerait savoir ce qu'il en est ?

**Mme Jay** corrige en précisant que ce n'est pas à chaque pluie, mais en cas de fortes pluies. Le chemin n'arrive plus à absorber l'eau ponctuellement lorsqu'il y a de fortes pluies. Des rigoles et bordures ont été aménagées pour diriger l'eau, et cela s'est produit partout dans la commune avec les pluies exceptionnelles que nous avons connues.

### 13. Propositions individuelles et divers

**Mme Uldry Frossard** demande à ce que les procès-verbaux du CM ne soient mis en ligne qu'une fois corrigés.

**Mme Gabus-Thorens** demande si elle a constaté le contraire ? Normalement, le procès-verbal n'est donné au public qu'une fois corrigé bien sûr. Mais il se trouve sur CMNet avant pour que les CM puissent en avoir connaissance.

**Mme Uldry Frossard** demande si les corrections figurent bien sur le procès-verbal publié ? ou alors les corrections ne figurent que sur le procès-verbal suivant ?

**Mme Gabus-Thorens** confirme que les corrections sont incluses dans le procès-verbal suivant et que l'on n'y revient pas, en principe.

**Mme Uldry Frossard** demande alors s'il serait possible que les corrections sollicitées lors de la séance du CM soient prises en compte et que le procès-verbal soit publié seulement une fois que les corrections ont été approuvées et corrigées sur le procès-verbal précédent.

**Mme Gabus-Thorens** explique que ce n'est pas la manière de faire. Une fois qu'un procès-verbal est approuvé, il est « inscrit dans le marbre » et les corrections se trouvent inscrites dans le procès-verbal suivant. Cela se fait toujours comme cela. Il faudra réfléchir à la question, aujourd'hui, elle ne peut dire si cela est possible.

**Mme Uldry Frossard** regrette que l'on publie des procès-verbaux avec des erreurs et que même des corrections mineures changent le sens des phrases... Pour internet, il faudrait donc ne les publier qu'avec les corrections.

**Mme Jay** pense que l'on doit montrer la traçabilité des corrections, raison pour laquelle, les corrections apparaissent dans le PV suivant.

**Mme Uldry Frossard** pense néanmoins qu'il ne faudrait publier que des PV corrects.

### 14. Naturalisations (huis clos)

**Le Président** prononce le huis clos pour la présentation d'un dossier de naturalisation.

**M. Dunant** présente le dossier N°2016\_2520, préavisé favorablement, à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 23H15.



Joël FRAUENFELDER  
Président



Nathalie VON GUNTEN  
Vice-Présidente